



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 17 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Pascale Roquesalane, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Laurence Camera, Sandra Caserio, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Laetitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Sylvie Pietri, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Patrick Reteau à Sylvie Barusseau, Martine Bardin à Josette Lacam

Absents : Pascal Gouzènes, Claude Bourges, Roger Baku Maduda, Vincent Boudry, Sylvain d'Amico, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Murielle Thebault

Madame Roquesalane a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°26/2025

CESSION D'UN VEHICULE ACCIDENTE POUR DESTRUCTION A SMACL ASSURANCES

Rapporteur : Mme BARUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22,

CONSIDERANT que le véhicule sans permis de marque AIXAM modèle M12RS, immatriculé GS-111-WH, acheté neuf en novembre 2023 a été accidenté en décembre 2024, hors présence de tiers responsable,

CONSIDERANT que le montant des réparations estimé par l'expert de l'assureur est trop élevé au regard de la valeur d'achat dudit véhicule,

CONSIDERANT l'offre de reprise du véhicule AIXAM immatriculé GS-111-WH pour destruction formulée par l'assureur SMACL Assurances, domicilié 141 avenue Salvador Allende – 79031 Niort,

CONSIDERANT que la cession du véhicule excède 4 600 €, celle-ci rend nécessaire le vote d'une délibération du Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à le céder,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre en l'état le véhicule de marque AIXAM, modèle M12RS immatriculé GS-111-WH, pour un prix de cession de 10 700 € à SMACL Assurances, domiciliée 141 avenue Salvador Allende – 79031 Niort.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule.

DIT que les crédits de recettes afférents sont prévus au Budget communal principal, exercice 2025 et chapitre 024.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

